



N° 151

F.S.U 93 infos

Novembre 2018

*Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire
de Seine Saint Denis*



Sophie n'aura jamais des millions de followers.
Mais elle sera toujours à suivre pour ses conseils.



Jérôme ne sera jamais shérif dans un western.
Mais il sera toujours là pour faire respecter vos droits.



Nina n'aura jamais de super pouvoirs pour défendre les innocents.
Mais elle usera de tous ses pouvoirs pour vous défendre au quotidien.



Hamda ne fera jamais lever des milliers de fans.
Mais il sera toujours prêt à se lever pour vous.



Du 29 novembre au 6 décembre, c'est tout vu, je vote FSU !



Emilie n'aura jamais des millions de followers.
Mais elle sera toujours à suivre pour ses conseils.



Frédéric ne sera jamais shérif dans un western.
Mais il sera toujours là pour faire respecter vos droits.



Hanane n'aura jamais de super pouvoirs pour défendre les innocents.
Mais elle usera de tous ses pouvoirs pour vous défendre au quotidien.



Gaël ne fera jamais lever des milliers de fans.
Mais il sera toujours prêt à se lever pour vous.



ÉLECTIONS DES 17 ET 18 OCTOBRE 2018 AU CONSEIL DE L'ESPE DE CRÉTEIL : LES STAGIAIRES ET LES FORMATEURS CHOISSISSENT LA FSU !

Reconnaissance de la présence quotidienne des militants de la FSU aux côtés des stagiaires, pour les informer, les défendre, construire les revendications avec eux ?
Approbation par nos électeurs du vote en contre de la FSU au dernier CSE sur la « Loi Blanquer », qui veut précariser et exploiter encore plus les stagiaires, et mettre les formateurs « sous contrôle » ?
Choix d'un syndicalisme de métier, rassembleur et combatif, capable de peser le poids nécessaire dans un contexte inquiétant ?

Les stagiaires du 1er et du 2nd degrés ont choisi de placer la FSU en tête de ces élections avec 53,2% des voix, améliorant encore les scores des élections précédentes.

Même si la participation est toujours trop faible, elle progresse de 109 votants supplémentaires par rapport à l'an dernier. Cette amélioration est d'ailleurs à mettre au compte de la FSU, qui a obtenu un scrutin sur deux jours... même si la moitié des stagiaires étaient toujours absents de l'ESPE : il nous reste à gagner que les scrutins soient organisés sur le temps de présence de toutes les vagues d'EFS, ou a minima qu'un vote par correspondance soit possible.

Du côté des formateurs, le choix de la FSU est également très clair :

- Pour le collège D : une seule liste de candidats a été déposée, par la FSU. Nos deux représentants sont donc élus avec 100% des voix !
- Pour les collèges B et C, la FSU obtient respectivement 27,3% et 66,7% des voix, et 1 siège sur 2 pour chaque collège.

Les militant-es des syndicats de la FSU : SNUipp, SNES, SNUEP, SNEP, SNESUP remercient chaleureusement les stagiaires et les formateurs de la confiance qu'ils et elles ont choisi de leur manifester.

Les représentant-es élu-es porteront dès le prochain conseil de l'ESPE l'exigence d'une formation initiale de qualité, respectueuse des conditions de formation et de travail de tou-t'es ; nous défendrons dans les semaines et les mois à venir une formation qui permet aux enseignants d'être des concepteurs, et pas les exécutants souhaités par l'actuel ministère. Vous pouvez compter sur nous !

Attention !

Entre le 29 novembre et le 6 décembre, auront lieu les élections professionnelles auxquelles vous aurez toutes et tous à participer.

Ces élections professionnelles, qui n'ont lieu que tous les quatre ans, sont extrêmement importantes :

- Elles donneront aux syndicats de la FSU la représentativité nécessaire face au ministère, aux rectorats et aux directions académiques, pour porter les revendications de tous les personnels de l'Éducation nationale,
- Le taux de participation sera un message clair au gouvernement, qui veut actuellement détruire les CAP et les CHSCT, sans doute parce que nous y défendons trop vigoureusement les personnels et une certaine idée de l'école et des services publics

Nous invitons donc tous les stagiaires et les formateurs à participer le plus massivement possible à ce prochain rendez-vous électoral, décisif pour le devenir de la Fonction publique.

Détail des votes par site et par liste pour le renouvellement du collège des usagers de l'ESPE de Créteil, des 17 et 18 octobre 2018 :

	Sénart	Saint-Denis	Livry-Gargan	Torcy	Bonneuil	TOTAL
FSU	25	12	68	47	74	226
FO	3	0	19	7	32	61
UNSA	9	1	12	5	32	59
CGT	0	11	5	1	14	31
SUD	0	2	5	2	18	27
SGEN	9	1	1	0	10	21

Le résultat en sièges est un peu particulier, du fait qu'un siège attribué à FO l'an dernier a été reconduit sans être soumis au vote, la collègue concernée restant à l'ESPE cette année. Le vote ci-dessus ne s'est donc appliqué que sur 3 sièges, le siège occupé par FO s'est ensuite ajouté aux résultats :

- 2 sièges pour la FSU
- 2 sièges pour FO (1 siège obtenu à cette élection + 1 siège conservé).

La FSU et ses syndicats obtiennent **53,2% des voix** (41,5% l'an dernier). FO obtient **14,4% des voix** (27,7% l'an dernier). L'UNSA obtient **13,9% des voix** (17,2% l'an dernier), la CGT : **7,3%** (8% l'an dernier), SUD obtient **6,4%** (pas présent l'an dernier) et le SGEN-CFDT : **4,9%** (5,4% l'an dernier).

Edito

Le gouvernement a visiblement décidé d'en finir avec la Fonction publique l'éloignant de plus en plus de ses principes et de son sens défini par l'intérêt général. Il annonce au fil du temps des mesures qui remettent en cause la capacité d'action de la Fonction publique et démolissent son statut : recours massif au contrat contre des recrutements sur concours, dispositifs visant à pousser vers le privé nombre de fonctionnaires en lien avec l'objectif de supprimer 120000 emplois d'ici la fin du quinquennat et de réorganiser des services voire d'externaliser des missions, nouvelle architecture des rémunérations (en cohérence avec une réforme des retraites qui encouragerait encore davantage le développement de l'indemnitaire), visant à mettre en place un salaire au mérite, système aléatoire, discriminant, inégalitaire, laissant libre cours à l'arbitraire des employeurs dans les limites des budgets octroyés, que le gouvernement cherche à réduire de surcroît... La FSU dénonce ces mesures qui n'amélioreront ni la situation des agent-es ni le bon fonctionnement des services. La FSU y oppose la nécessité d'aboutir à d'importants recrutements et pré-recrutements, à une revalorisation salariale de toutes et tous, à la titularisation des contractuel-les, au développement de la formation et de l'accompagnement des agent-es.

Le budget 2019, qui poursuit la baisse des recettes de l'État engagée en 2018, éclaire les choix du gouvernement : moins d'État, moins de santé publique aussi, moins de pouvoir d'achat pour les salarié-es et les retraité-es. C'est sur eux que pèse la réduction du déficit. L'objectif affiché est de «libérer» l'économie en favorisant l'investissement et la croissance. Mais en fait, le gouvernement confirme des mesures fiscales massives en faveur des grandes entreprises (baisse des taux d'imposition des sociétés, transformation du CICE en baisse de cotisations pérenne...) et favorables à leurs actionnaires, et aux plus riches des citoyens ? Cela va se traduire par une perte de 1% de pouvoir d'achat des 20 % de Français les plus modestes quand les 1% des plus riches verront leurs revenus progresser de près de 6%, quand le salaire des patrons du CAC 40 a augmenté de 14% l'an dernier tandis que le nombre de millionnaires français, s'est accru de 259 000. Dans le même temps, des sommes considérables, liées à l'évasion fiscale (autour de 80 Mds€), échappent et manquent à la réalisation des politiques publiques d'intérêt général. Pour la FSU, réduire la dépense publique signifie la mise à mal du bon fonctionnement des services publics en fragilisant les mécanismes de redistributions.

Ces quatre dernières années, vos élus paritaires ont mené pour vous, dans les instances comme dans la rue tous les combats permettant la reconnaissance des personnels, le respect de leur statut, la valorisation de leurs actions, le progrès de leur situation d'emploi, le respect de l'équité de traitement.

*Défendre le paritarisme, c'est défendre la parole directe des agents !
Défendre le paritarisme, c'est être électeur de ses représentants !*

Le 6 décembre au soir, le gouvernement aura face à lui les nouveaux représentants des personnels de la fonction publique, donnez vous les moyens de les élire avec force et détermination, interpelez vos collègues pour savoir s'ils ont voté, échangez sur les propositions des organisations syndicales. Parce que représenter ses collègues ne s'improvise pas, parce que cela nécessite maîtrise et constance dans le suivi des situations de chacun, parce que les attaques sont nombreuses et qu'il faut les affronter avec détermination, au nom des militants de la FSU 93, je vous délivre notre engagement.

*« Engagés au quotidien, pour vous et avec vous,
nous sommes prêts à poursuivre les combats. »*

Du 29 novembre au 6 décembre, c'est tout vu, je vote FSU !

Didier Broch, Secrétaire général



Voter SNEP et FSU pour défendre l'EPS et le service public national d'éducation face à la logique d'autonomie

Tu penses que la logique individuelle ou l'autonomie des établissements portent une vision moderne du service public dans une société où tout est libéralisé. Nous, professeurs d'EPS et militants du SNEP et de la Fédération Syndicale Unitaire, te garantissons une défense de tous les personnels ET AUSSI des droits collectifs liés à l'organisation et au fonctionnement d'un service public ambitieux pour tous et toutes !

Pour une action collective face aux attaques du statut et au Nouveau Management Public (NMP).

Tu trouves anormal de baisser le nombre de postes au CA-PEPS. Tu t'interroges sur ton avenir lorsqu'on te parle d'un recrutement par les chefs d'établissement. Tu t'indignes et tu te sens piégé.e lorsque ton/ta principal.e ou ton/ta proviseur.e te refuse une IMP « coordonnateur des APS » alors qu'elle est réglementée et que la situation de ton équipe y donne droit. Ou tu te retrouves dans une situation difficile quand ce/cette même chef.fe d'établissement dit ne pas avoir les heures pour ton forfait AS (3h obligatoire pour chaque professeur d'EPS). Enfin, tu te sens seul.e lorsqu'un stage de formation t'est refusé alors que tu as envie de faire réussir au mieux tes élèves dans les APSA programmées.

Nous sommes une profession réglementée par des droits et c'est avec des élus représentatifs de notre corps, formés et attentifs à faire respecter ces droits que nous pouvons AGIR POUR DEFENDRE LE SERVICE PUBLIC d'Education Physique et Sportive. **C'est en votant SNEP et FSU que les professeurs d'EPS pourront être le mieux représentés dans un contexte d'individualisation et de renforcement du pouvoir donné aux chefs d'établissement.**

Pour des installations sportives de proximité et de qualité dans TOUT le département, une campagne de témoignages, de mobilisation et des avancées vers un plan d'investissement.

Tu as envie de faire progresser tous tes élèves, mais malheureusement ton gymnase est à 20minutes de marches ou il est tout simplement trop vétuste (et souvent trop froid, fermé ou inondé) pour y enseigner une EPS de qualité. Ton collège ou ton lycée vient d'ouvrir, mais pas (ou trop peu) d'installation sportive pour toi et tes élèves... ! Tu te dis que cette « galère », c'est normal car « c'est la Seine-Saint-Denis », que « ça a toujours été comme ça ! ».

Nous refusons collectivement cette fatalité et agissons avec les professeurs d'EPS, l'administration et les Conseils Départementaux et Régionaux pour débloquer les situations urgentes et faire avancer, par la mobilisation les situations lourdes !

Le SNEP-FSU 93 agit depuis 2015 sans relâche pour la création d'un CDEN (instance réunissant la DSDEN, les élus locaux, les parents d'élèves et les organisations syndicales) et nous avons obtenu un Groupe de Travail « Installations Sportives, EPS et JOP 2024 ».

Grâce à vos témoignages sur vos situations (via le site www.gymnasepourtous.wordpress.com), et avec la campagne « 93 : Terre olympique - Terre des Services Publics ? » (voir le site www.snepfsu-creteil.net), nous avons fait avancer des situations et sommes entrain de réveiller les élus et les médias concernant une situation qui, il est vrai, dure depuis trop longtemps !

Depuis l'attribution des JOP 2024, les profs d'EPS militants du 93 agissent localement et nous ont permis par leurs mobilisations de nous faire entendre. Nous avons même obtenu : un groupe de travail à l'Assemblée Nationale et un Comité de suivi spécial « installations sportive et développement de l'EPS et du sport » sur le territoire de Plaine Commune.

C'est bien ensemble, avec une action collective et coordonnée, que nous pourrons lutter pour l'égalité républicaine et faire entendre notre droit à des conditions d'enseignement de qualité pour nos élèves.

TOUS nageurs et TOUTES nageuses en Seine-Saint-Denis : un enjeu de démocratisation de la natation qui avance grâce au SNEP et à la FSU !

Tu entames ton année avec ta classe de 6ème où plus d'un élève sur deux ne sait pas du tout nager (58% en Juin 2018 sur le 93) ! Tu galères car tu manques de créneaux dans la piscine d'à côté (quand elle ne vient pas juste de fermer car trop vieille ou trop à entretenir) ! Tu voudrais bénéficier d'une dotation spécifique pour tes élèves « non-nageurs », mais elle t'est refusée car les heures d'Accompagnement Personnalisé sont mises en concurrence au sein de ton établissement...

Nous pouvons agir ensemble face à ces inégalités. Les professeurs d'EPS militants au SNEP-FSU 93 et élus au titre de la FSU 93 sont vigilants face à ces situations et alertent les élus du département et la DSDEN afin que soit respecté l'objectif de la circulaire académique qui vise « 100% d'élèves titulaires de l'ASSN en fin de cycle 3 » (circ. 7 Nov. 2016). Chaque année, lors de la Dotation Horaire Globale, nous défendons l'augmentation des heures « non-nageurs » dans les collèges qui en ont besoin. En Avril 2016, nous avons lancé la Charte « Tous nageurs et toutes nageuses en SSD » avec le comité départemental de la FSGT93, l'UFR STAPS de Bobigny, le CDOS93 et le syndicat SNP-MNS. Et depuis, le Conseil Départemental a fait de l'accès au savoir nager et l'accès aux loisirs aquatiques une priorité de son « Plan de Mobilisation 2024 » et la DSDEN nous a sollicité pour un groupe de travail 1er / 2nd degré sur la question !

Nous, élus du SNEP, engagés avec vous au titre de la FSU, croyons dans notre rôle de représentants des personnels dans les instances paritaires, mais aussi dans l'action avec vous ! Face à l'isolement, à la fatalité ou à la complexité des situations, nous souhaitons faire vivre le principe d'égalité et la démocratie pour un service public d'éducation de qualité, visant la réussite de toutes et tous les élèves !

Des programmes pour « chaque enseignant EPS, pour chaque équipe » ou des références nationales pour tous les élèves ?

Avec les 6 colloques « Journées de l'EPS » organisés à l'UFRS-TAPS de Créteil et de Bobigny depuis 2014, les réunions/débats programmes en 2015, le stage syndical « réforme collège/programmes » en 2016, les tracts « vrai ou faux » ou les courriers aux parents et la motion à porter en Conseil d'Administration sur les conséquences des programmes collèges et la perte de l'aspect « national » du DNB en 2016, le SNEP-FSU a été le 1er acteur du débat professionnel sur les contenus de notre métier !

Sous prétexte d'échec du système éducatif, les réformes collège-socle-DNB et lycée-Bac nous amènent vers une autonomie (et une inégalité) des établissements et un risque de diminution des exigences pour tous les élèves... Voici quelques affirmations qui doivent contribuer au débat au sein de vos équipes péda et qui vont encore nous animer, notamment lors du colloque national de Villejuif (94) du 15 au 17 Novembre et au prochain stage « Quelle EPS en lycée ? » début 2019.

« Tu serais enfin un enseignant concepteur et responsable capable de produire des programmes dans ton établissement » ?

Mais alors... pourquoi ne plus avoir, pour tous les élèves de France, d'exigences d'acquisition au DNB sur le savoir nager, le savoir courir, le savoir gymnique ou le savoir hand-ball. Et pourquoi intégrer une 6ème compétence « savoir s'entraîner » dans une classification des APSA au lycée ? Si nous sommes des professeurs recrutés nationalement, nous sommes aussi défenseurs d'épreuves nationales aux examens pour conserver des moyens d'une égalité entre les attendus entre tous les élèves.

« Ton équipe EPS doit concevoir son programme et s'adapter à ses élèves » ?

Mais alors... le service public c'est pour tous et les élèves du 93 ont besoin des mêmes apprentissages que ceux des centres villes ; ce n'est pas les objectifs de respect dans les banlieues et l'apprentissage sportif ailleurs pour les plus favorisés.

« Tu dois concevoir ton enseignement et ton programme » ?

Mais alors... comment faire valoir notre travail de la profession sans le bilan nécessaire et national des fiches ressources 2008 ? Le SNEP-FSU souhaite faire vivre des programmes alternatifs utiles à toutes les équipes !

« Tu n'enseignes plus d'habiletés motrices : les APSA ne sont que supports pour les objectifs du socle » ?

Mais pourtant... la crédibilité quotidienne des enseignants EPS c'est bien les progrès et les apprentissages des élèves dans les APSA. Un contrat didactique qui est remis en cause depuis la mise en place du livret scolaire et la réforme du collège, alors refusés par le SNEP-FSU !

« Le socle commun de compétences : ce sont les programmes des programmes »

Mais alors... dans le cadre des horaires qui n'ont pas changé !??

Multiplier les objectifs c'est forcément moins de temps de pratique pour les progrès des élèves : c'est donc creuser les inégalités entre les sportifs et les autres élèves.

« Tu dois évaluer les objectifs méthodologiques et sociaux : coacher observer, arbitrer... »

Mais pourtant... c'est impossible d'arbitrer ou de coacher si les élèves ne maîtrisent pas l'activité correctement. Et centrer son enseignement sur ces objectifs, n'est-ce pas effacer peu à peu l'ambition d'une EPS qui vise, par sa mission de service public au Ministère de l'Education Nationale, de participer principalement à la démocratisation de la culture sportive, notre référence en termes de contenus ?

Sport scolaire : Du forfait 3heures pour tous les enseignants à un service public pour tous les élèves ?

Le sport scolaire : une nécessité et une réalité incontournable dans le pays. Avec plus de 1 million de licenciés, l'UNSS est la seconde fédération sportive après le football. La première fédération féminine avec plus de 400 000 pratiquantes.

Incontournable pour faire pratiquer dans les banlieues et dans territoires ruraux, le sport scolaire doit pourtant être défendu et amélioré ! Avec les représentants SNEP-FSU au Conseil Départemental, Régional et National, les professeurs d'EPS peuvent faire entendre leur voix, nous y défendrons vos revendications !

« Le chef d'établissement est président de l'AS d'établissement »

Oui mais... Dans bien des cas les enseignants EPS se heurtent au refus ou à la méconnaissance du chef d'établissement pour soutenir et dynamiser la vie des A.S., quand ce n'est pas l'opposition à accepter les déplacements des élèves pour les rencontres ou imposer des cours le mercredi après-midi !

Car nous croyons dans le dynamisme des équipes pédagogiques dans les établissements, nous soutiendrons les AS en difficultés et serons un interlocuteur auprès de l'UNSS Départementale et Régionale !

« La création de l'AS est obligatoire »

Oui mais... L'activité, le projet et les résultats de l'AS d'établissement ne sont pas toujours présentés, débattus au Conseil d'Administration ou intégrés au projet d'établissement, et encore moins pris en compte dans les bulletins scolaires.

Les professeurs d'EPS représentants du SNEP-FSU, avec les élus des AS, sont vigilants à porter un projet de rencontres entre les établissements et une volonté de démocratisation des APSA !

« Le forfait de 3heures d'AS est statutaire, intégré dans le service des enseignants et reconnu enfin depuis 2014 »

Oui mais... Malgré plus de 30 ans de bataille de la profession et du SNEP-FSU pour enfin obtenir le statut officiel des 3h dans notre service, ce dernier est souvent difficile à mettre en œuvre pratiquement dans nos établissements : insuffisances d'installations, pas de libérations des élèves les mercredis après-midi, manque d'argent et de transports pour participer aux rencontres

Ensemble, nous devons faire entendre notre volonté d'être acteur d'une vie associative pour nos élèves !

« L'UNSS est une association sportive qui contribue à développer la vie associative »

Oui mais alors... Si la vie démocratique doit être présente à l'UNSS, elle est bien malmenée au niveau national. **En Juin 2018, lors de l'AG de l'UNSS, le SNEP-FSU est le seul syndicat à avoir voté contre l'augmentation de 10% du prix du contrat licences.** Il est impossible d'accepter le désengagement de l'Etat et donc de laisser porter aux familles le coût de fonctionnement de l'UNSS ou de voir des AS avec de plus en plus grandes difficultés financières.

LYCÉE UTRILLO STAINS

Contre la violence , favoriser la prévention et l'éducation

Des moyens pour les équipes éducatives pluri-professionnelles à l'Éducation Nationale.

Chacun à sa place : Policiers et gendarmes dans les commissariats et les gendarmeries !



Photo Jean claude Saget



Photo Jean claude Saget

Le syndicat National Unitaire des Assistantes Sociales de la Fonction Publique FSU dénonce les dernières annonces ministérielles proposant la mise en place de policiers ou gendarmes sur des postes de direction d'établissements et déjà mise en œuvre sur le lycée Utrillo de Stains.

Notre formation et notre expertise d'Assistant.e de Service Social en poste dans les établissements scolaires nous permettent de réaffirmer la nécessité urgente de travailler sur la prévention et l'éducatif plutôt que sur le répressif. La primauté sur l'éducation a été reconnue par le gouvernement Français lors de la signature de la Convention Internationale des droits de l'enfant.

Le SNUASFP FSU rappelle que l'Éducation et le Travail Social exigent formation et qualification . Seuls les personnels formés et en nombre suffisant sont en capacité d'accompagner les élèves et leurs familles. Le SNUASFP FSU dénonce le démantèlement et le manque de moyens des services publics en matière de prévention et de la protection de l'enfance :

- Démantèlement des services de prévention spécialisée là où ils sont encore présents sur les territoires,
- Services psychiatriques exsangues ou inexistants en particulier en milieu rural,
- réorganisation constante des services de l'Aide Sociale à l'Enfance pour faire face aux baisses drastiques des moyens des services sociaux des conseils départementaux...

Nous nous joignons au SOS des juges des enfants du tribunal de Bobigny qui dénoncent 18 mois d'attente pour la mise en place de mesures éducatives en Seine Saint Denis pour 900 enfants. Cet exemple illustre malheureusement la réalité de nombreux départements. Nous dénonçons dans le projet de loi de programmation justice 2018 les moyens accordés au développement des centres éducatifs fermés qui viendront encore au détriment des moyens pour la prévention et la protection de l'enfance.

Le SNUASFP FSU exige des postes supplémentaires d'Assistants de service social dans les établissements scolaires du second degré afin d'assurer les missions de l'Éducation Nationale en matière de prévention et de protection de l'enfance sur l'ensemble des territoires. Nous réaffirmons notre attachement à la création d'un quatrième service social pour le primaire.

Les représentant-es du SNES-FSU 93 empêché-es de rejoindre les collègues en lutte «école de la confiance» : Défense d'entrer !

En début de soirée, alors qu'il venait à la rencontre des personnels du lycée Maurice Utrillo (Stains – 93) en grève qui occupent pacifiquement leur établissement pour protester contre la nomination d'un troisième proviseur adjoint chargé des questions de sécurité en lieu et place des moyens pédagogiques et éducatifs nécessaires à la réussite de leurs élèves, l'un des co-secrétaires du SNES-FSU 93 s'est vu interdire l'entrée de l'établissement par les Équipes Mobiles de Sécurité (EMS) dépêchées sur place par le Rectorat de Créteil.

En refusant l'accès à un élu d'une organisation représentative de défense des droits des personnels venu apporter son soutien à la mobilisation légitime de ses collègues, l'Académie de Créteil a sciemment choisi de s'asseoir sur le plus élémentaire des droits syndicaux.

Le SNES-FSU 93 dénonce ce déni de démocratie propre-

ment scandaleux qui illustre une fois de plus la vision sécuritaire d'une institution qui conçoit l'école non comme un lieu d'échange et de débat, égalitaire et ouvert sur son territoire, mais comme une enceinte dont le huis clos doit contenir et décourager toute forme de revendication et d'émancipation.

Le SNES-FSU 93 continue de soutenir sans réserve la lutte des personnels du lycée Maurice Utrillo face au mépris affiché par leur autorité de tutelle qui s'obstine à prévenir les lubies ministérielles au lieu de prêter attention aux besoins formulés de longue date par l'ensemble de la communauté éducative.

Soutenez les collègues d'Utrillo en signant la pétition en ligne : <https://www.change.org/p/jean-michel-blancher-des-vrais-moyens-pour-utrillo-a9e90666-224c-4693-8347-f951feb3c8a4>

INJONCTIONS PEDAGOGIQUES, NEW MANAGEMENT PUBLIC,

QUEL AVENIR POUR LA FONCTION PUBLIQUE ?

Nous nous battons au quotidien pour un service public indépendant du pouvoir politique permettant à chaque agent d'organiser son emploi en responsabilité dans l'intérêt de la population. Avec les nouvelles techniques de management jusqu'où iront les injonctions, les manipulations, les dévalorisations.

Nous vous proposons dans un dossier en deux parties de suivre nos analyses et nos interventions pour que la fonction publique reste un espace de respect de l'autonomie des personnels.

**Dans le 1er degré :
Des enseignants concepteurs
ou des exécutants ?
Un enjeu majeur !**

L'épreuve de cette rentrée : les évaluations nationales standardisées en CP et CE1

Entre le 17 et le 28 septembre, les enseignants de CP et de CE1 ont fait passer des « évaluations » à leurs élèves.

Soit. Mais tous les enseignants évaluent leurs élèves pour ajuster leur enseignement... Certes, mais là, on a eu affaire à certaines nouveautés :

D'abord, les « tests » se sont révélés en décalage avec ce que savent les élèves. De plus, un nombre important d'exercices comportaient des « pièges » : exercice sur le 1er phonème du mot en CP, avec des mots très ressemblant par leur dernière syllabe : bille et fille, médaille et portail, lapin et sapin, balise et valise, biscotte et carotte... (au fait, qu'est-ce qu'une balise pour un élève de zone urbaine de 6 ans ?).

Ont dominé des impératifs de temps de passation très courts, 1mn, 2mn, avec même un chronomètre pour un exercice... Pour des élèves sortant de maternelle, ou sortant de CP, quel est l'intérêt de cela ? Mettre les enfants dans un climat de course contre la montre est-il nécessaire à l'évaluation de ce qu'ils savent faire ou non ? Que produit-on en faisant cela ?

Le SNUipp-FSU a eu un nombre de messages très important de collègues ne comprenant pas : ni la mise en difficulté de leurs élèves. Ni ce que ces évaluations pouvaient leur apporter dans leur enseignement, dans la construction de leurs situations d'apprentissages...

Les collègues nous ont ensuite signalé des difficultés innombrables dans la saisie informatique de ces évaluations. Qui plus est, sur un logiciel articulé à la plateforme Amazon, avec un hébergement en Irlande... Les enseignants n'ont, à ce jour, aucune garantie de confidentialité des données qu'on leur enjoint de saisir. Le SNUipp-FSU national ayant écrit à



la CNIL, nous avons eu la surprise de voir arriver dans les écoles, à la fin des passations des évaluations, une « lettre aux parents » du ministère les informant de leurs droits... notamment d'opposition !

Mais la « nouveauté » la plus remarquable est celle-ci : pour la première fois, les enseignants n'ont rien à corriger et analyser. Les réponses des élèves sont à saisir dans un logiciel ministériel. Et nous devons recevoir en retour des « profils » d'élèves, et des protocoles d'aide à appliquer...

Voilà le cœur du problème : les enseignants vivent, par ces évaluations, un véritable dessaisissement pédagogique. Notre métier peut-il consister à appliquer des « protocoles », conçus loin de la classe et des élèves réels que nous avons en face de nous ? A l'ère de « l'individualisation » tous azimuts, cette conception de l'enseignement est d'autant plus étrange. Quoi qu'il en soit, voici la question de fond : quel enseignant est-il le plus « efficace » ? Celui ou celle qui élabore son enseignement, qui prend le risque de créer de la pédagogie et d'ajuster ce qu'il et elle construit en fonction de la vie de la classe et des réactions mais aussi des apports des élèves ? Ou celui ou celle qui respectera un travail normé et appliquera des protocoles ? Ainsi, au SNUipp-FSU, nous sommes convaincus qu'on ne peut pas confondre le besoin de formation, avec le cadrage de pratiques même dictées par les scientifiques les plus en vogue...

(suite page 8)

(suite de la page 8)

Du point de vue des parents d'élèves, et des libertés publiques, la question des « profils » d'élèves se posent également. Aide-t-on un enfant de 6 ans à construire des connaissances et des compétences en lui attribuant un profil ? Que deviendront ces « profils », à l'ère du numérique et de la compétition scolaire qui se cristallise dans parcoursup ?

Toutes ces questions restent posées...

Les évaluations nationales standardisées ont également suscité la réaction de plusieurs chercheurs ou personnes de référence pour le SNUipp-FSU : certains parlent de « tests cognitifs », d'autres de « tests de QI »... qui n'ont pas de lien avec la pédagogie que nous devons élaborer.

Voici des extraits de la réaction de Stella Baruk en maths, parue sur son blog de Médiapart le 28 septembre 2018.

Stella Baruk cite le ministère : « Ces tests ont pour mission d'évaluer des compétences cognitives pas uniquement des tâches spécifiques déjà apprises en classe ».

Mieux : « avec ces tests, que nous appelons « Repères », l'idée est d'avoir une photographie de toutes les dimensions cognitives de l'enfant ».

Elle commente : « Décidément, une dérive chasse l'autre. 'Autrefois', une erreur dans l'« addition » renvoyait à la mésentente des parents, aujourd'hui ce sera à une 'case' du cerveau. L'engouement actuel autour du cerveau semble faire monter à la tête de nombre de neuroscientifiques un sentiment de puissance démesuré. Qui pourra jamais rendre compte de « toutes les dimensions cognitives » d'un enfant, de leur infinies combinatoire et métamorphoses présentes et à venir ? »

Après avoir décortiqué certains exercices, elle précise : « On le voit. À quelque niveau que ce soit, sur de pleines pages, ce seront des forêts de chiffres dans lesquelles sont cachées les « bonnes » réponses. Deux questions de fond apparaissent alors.

Celle de la pratique de QCM pour de jeunes enfants. Faut-il avoir recours aux « sciences cognitives » pour comprendre que 'choisir' une réponse n'a rien d'équivalent à en proposer une de son cru ? Au lieu de solliciter l'attention d'un enfant face à une tâche précise, on la détourne en multipliant de supposées tentations, la diminuant d'autant.

Celle d'une culture de la vitesse, du rendement. Rapidement, la fatigue face à des pages noires de signes, et le stress dû à la nécessité d'aller vite, éprouveront nombre d'élèves qu'on supposera alors 'fragiles'. »

Et Stella Baruk conclut : « Ce que ces évaluations semblent laisser prévoir, c'est qu'avec les meilleures intentions du monde, le petit sujet connaissant qui entre en classe aujourd'hui a toute chance d'être regardé par l'institution scolaire comme un « sujet neurocognitif » qui, plutôt qu'un apprentissage, subira un entraînement, sur le mode sportif de la recherche de performance. Ce qui serait une erreur, elle, grave, éthique, psychologique, pédagogique, épistémologique. Et qui laissera nombre d'enfants en chemin.

Lors d'une rentrée rien n'est plus fécond que les découvertes progressives que font les enseignants de leurs élèves, de leurs rythmes de travail, de leurs spécificités qui apparaissent peu à peu ; rien n'est plus 'normal' pour le petit élève que le désir de grandir, d'apprendre, de découvrir des savoirs, des désirs qui sont consubstantiels à sa condition d'écolier. À ceci près que pour qu'ils perdurent à l'école, il faut que toute chose ait du sens ; ce que cette rentrée évaluatrice aura inutilement mis en danger. »

Pourquoi infliger cela à l'école primaire ?

La référence que fait le ministre aux évaluations nationales ne tient pas. Les évaluations internationales PIRLS, en lecture, montrent que les élèves français sont en difficulté de compréhension en lecture. Les compétences de base, le déchiffrage, n'est pas en cause... or ces évaluations sont centrées sur les correspondances lettres-sons, sur l'oralisation (y compris pour les épreuves de « compréhension »). Tout comme les récentes modifications des programmes et les préconisations diverses (guide CP...), ce sont « les fondamentaux » qui sont imposés, mis au centre des apprentissages et des évaluations... alors même que les élèves évalués par PIRLS ont suivi les programmes de 2008, déjà resserrés sur ces « fondamentaux ».

Pour ne pas être pris de vertige devant de telles contradictions, il faut sans doute se souvenir que JM Blanquer était



Ne restons pas coincés dans l'engrenage, refusons la méthode Blanquer !

déjà aux commandes, directeur adjoint du ministre De Robien, puis DGESCO (directeur général de l'enseignement scolaire) sous Sarkozy, et qu'il a fait partie des équipes qui ont voulu imposer « la méthode syllabique » en lecture... qui ont conçu puis mis en œuvre les programmes de 2008... On comprend mieux ainsi qu'il s'agit, en termes de méthodes et d'injonctions, d'obsessions ressorties des placards.

Mais prenons un peu de recul, et examinons tout ce qui arrive à l'école primaire en ce moment, en même temps.

Et commençons par rappeler que l'école primaire est un cas un peu à part. C'est l'un des rares collectifs de travail qui fonctionne sans hiérarchie puisque le directeur/la directrice est un enseignant qui assume certes une fonction particulière et lourde, mais en restant un pair parmi ses pairs. Enseigner dans le 1er degré, c'est faire partie de ce collectif de travail, et élaborer son enseignement pour sa classe en s'appuyant, partout où cela fonctionne, sur des échanges entre collègues dans le cadre des conseils des maîtres, des conseils de cycle, du travail informel entre enseignants du même niveau de classe. Même là où il n'y a pas ou peu d'échanges pédagogiques sur les apprentissages des élèves dans les classes, le conseil des maîtres est l'instance où s'organise la vie de l'école et se décident les règles communes et les projets collectifs divers.

Cette spécificité est dans le viseur de nos dirigeants actuels : le directeur/la directrice risque de devenir dans un futur très proche un maillon de la chaîne hiérarchique, le scénario le plus crédible étant sans doute qu'il devienne un adjoint du chef d'établissement du secteur, du collègue « tête de réseau ».

Depuis l'application du New Public Management à tous les secteurs de la fonction publique, on ne sait pas assez qu'être supérieur hiérarchique signifie d'abord et avant tout être tenu d'appliquer et de faire appliquer les injonctions ministérielles. On ne sait pas assez que les chefs d'établissement du 2nd degré ont maintenant des lettres de mission confidentielles, qu'ils ne peuvent faire connaître à leur équipe, pas même à leur adjoint. Quelle dynamique d'élaboration collective est possible dans une telle configuration ? Quelles valeurs chevillées au corps peut empêcher un chef d'établissement d'instrumentaliser les personnels avec lesquels il travaille pour tenter de tenir « ses » objectifs ? En sachant qu'une partie de sa rémunération en dépend, tout comme sa mobilité, devenue obligatoire... Le 1er degré joue gros, dans la bataille à mener pour que les directeurs/trices d'école restent des pairs parmi leurs pairs, animateur du collectif de travail.

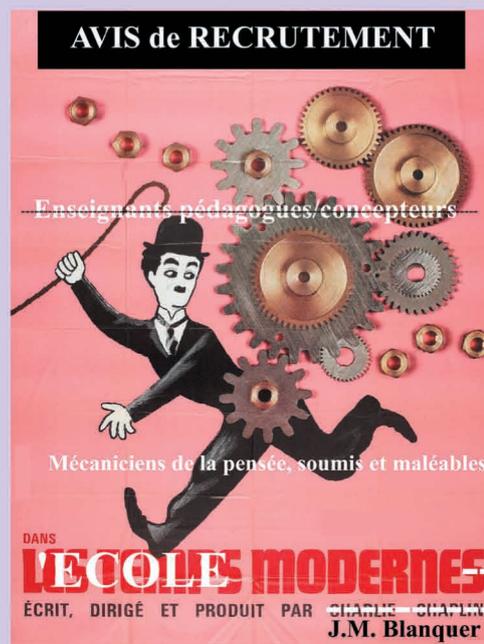
La période est rude, car cette lutte doit être menée en même temps que celle contre la généralisation d'évaluations nationales standardisées des élèves.

A cette rentrée ce sont donc tous les élèves de CP et de CE1 qui sont concernés ; mais les évaluations devraient gagner progressivement tous les niveaux de classe. Pour la 1ère fois, nous l'avons dit, les enseignants ne corrigent ni n'analysent ces évaluations : les réponses des élèves doivent être saisies dans un logiciel ministériel, qui doit renvoyer aux enseignants les « profils » de leurs élèves, et des protocoles de remédiations à appliquer... C'est très grave, car l'objectif du ministère est bien de contraindre progressivement toute la profession à appliquer des protocoles en classe. Enseigner ne peut pas devenir un travail normé, où l'on « applique des protocoles » : cela serait la fin de la pédagogie, du métier. Ce processus technocratique nie aussi bien la nécessité pour les enseignants de construire leur enseignement, que la relation élèves-enseignant qui seule permet de tenir compte de là où en est chaque enfant... Cette menace sur le métier interroge le principal moteurs des enseignants syndiqué-es au SNUipp-FSU : l'objectif d'une école égalitaire, où l'inventivité pédagogique ait les moyens de se développer suffisamment pour que cesse la reproduction des inégalités sociales.

Et c'est toujours dans cette même période, que le gouvernement a décidé de réduire le fonctionnement paritaire de la fonction publique. Autrement dit, il s'agit de mettre un terme à cette participation des fonctionnaires, par le biais de leurs représentants élus, à la définition même de nos missions, ainsi qu'à l'évolution des règles qui s'appliquent à chacune d'entre nous, dans tous les secteurs de la fonction publique...

Belle cohérence que de mettre un terme à tous les lieux où les acteurs ont la possibilité d'élaborer collectivement !

Dans ce contexte, nous n'avons d'autre choix que celui de nous mobiliser, pour simplement continuer d'être acteur.



Nous devons nous mobiliser, professionnellement et syndicalement, pour empêcher que notre travail soit géré par des normes produites par des « experts » extérieurs à ce travail.

On ne PEUT PAS à la fois se concentrer sur des normes et des protocoles à appliquer, sur des procédures à suivre pas à pas, et être dans une dynamique d'élaboration : élaborer, s'engager dans l'élaboration au quotidien, engage pleinement. Mais c'est comme cela que le travail garde son sens. Comme cela que nous pouvons faire vivre notre objectif de réussite de tous. Nos élèves doivent devenir des lecteurs experts, pas des déchiffreurs qui s'ennuient et ne comprennent rien, ne s'approprient rien. C'est notre positionnement qui permettra que l'école soit, autant que faire se peut, un lieu d'émancipation pour les enfants, nos élèves. Ce positionnement est un positionnement professionnel, mais qui ne pourra résister sans un positionnement syndical : que pourra encore faire un professionnel isolé, quand toute l'organisation du travail aura été soumise aux injonctions et à l'arbitraire ?

Se mobiliser contre ces évaluations nationales standardisées, mais aussi pour que les directeurs-trices d'école restent des pairs parmi leurs pairs, et contre la fin du paritarisme et le rétrécissement des instances qui font vivre la fonction publique : plus qu'une possibilité, une nécessité !

Dans cette période, tous les professionnels qui ont à cœur la défense du métier et d'une certaine idée de l'école sont invités à renforcer l'outil syndical, plus que jamais nécessaire.

Du 29 novembre au 6 décembre auront lieu des élections professionnelles dans toute la fonction publique. Une participation qui ne serait pas massive ouvrirait un boulevard au gouvernement pour accélérer la destruction amorcée des services publics.

Le SNUipp-FSU 93 appelle tou-tes les collègues à faire grève et à manifester lors des journées de mobilisation, et aussi à voter massivement aux élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018.

Rachel Schneider
Secrétaire départementale du SNUipp-FSU 93

Collèges, lycées : De quoi le nouveau management public est-il le nom ?

**Le poison du NMP
dans les établissements scolaires :
un manège malheureusement bien rôdé...**

Qu'est-ce que le NMP (nouveau management public) ?

Il est d'usage de définir le « nouveau management public » (NMP) comme une méthode de gestion publique basée sur une culture du résultat ainsi que sur l'emprunt de pratiques et d'outils qui trouvent leur origine dans le secteur privé. Il n'est pas inutile de rappeler l'origine du mot « management » qui trouve son paradigme dans le néolibéralisme anglo-saxon des années 80 (to manage) basé sur l'appât du gain, la culture de la performance et du résultat ainsi que la mise en concurrence des individus aux prises avec une rationalisation de plus en plus brutale du travail : « travailler mieux pour gagner plus » et « faire mieux avec moins » sont ses mots d'ordre. Il est intéressant de noter que, dès les XVe siècle, on trouve la première occurrence du management en français : le verbe mesnager signifie alors « tenir en main les rênes d'un cheval ». Dans toute application d'une méthode managériale, il est donc assurément question d'économie, c'est-à-dire de production de biens, d'utilités, de services, mais ce qui est essentiel, avant toute chose, c'est la fabrication politique d'un.e agent.e bien conformé.e. Autrement dit, le NMP est un outil de contrôle social des travailleur.se.s. Ainsi que l'affirme Évelyne Bechtold-Rognon, « le NMP est donc initialement moins une pratique de production visant la rentabilité qu'une pratique d'assujettissement visant la docilité » (p.19, cf. bibliographie).

Imaginons – ceci est une pure fiction, naturellement – un.e chef.fe d'établissement nouvellement nommé.e qui souhaite imposer sa marque ; pour ce faire, il.elle choisit d'imposer aux personnels de manière systématique des réunions en dehors de leur temps de service, le plus souvent le soir, après la fin des cours : l'établissement, avant son arrivée, ne « tournait » pas, il va falloir « trouver collectivement d'autres leviers d'action », « changer les habitudes », « bousculer les usages », tous de plaisants euphémismes du langage managérial qui sont autant de machines de guerre contre les personnels. Il faut « dépasser les pesanteurs » et, accessoirement, faire fi de ces structures archaïques qui rappellent régulièrement aux travailleur.se.s qu'ils.elles ont des droits et ne sont pas seul.e.s, nous avons nommé les organisations syndicales... Ce.Cette nouveau.elle chef.fe se veut « pragmatique », il.elle vise à l'efficacité.

Mais, loin d'être « efficaces », ces réunions à rallonge sont totalement improductives, il n'en sort pour ainsi dire rien. Peu importe ! Il n'a jamais été question qu'il en sorte quelque chose : il s'agit juste d'imposer des contraintes inutiles, d'opérer une captation du temps des agent.e.s et ainsi de les mettre au pas. Face à ces pratiques, les personnels se retrouvent le plus souvent isolés, en souffrance. Voulez-vous protester contre ces réunions imposées qui vous paraissent inutiles ? On vous répond que vous ne jouez pas « collectif », que nous sommes ensemble pour trouver des solutions « dans un cadre contraint » (i.e. l'austérité budgétaire) : l'établissement est un « navire », un « avion », une « fusée » (sic), vous en êtes un membre d'équipage, un étage, le.la chef.fe en est le.la capitaine, le.la pilote. Vous devez prendre votre part de la mission qui vous est confiée : si vous persistez à vous heurter à ce mur idéologique (« faire mieux avec moins »), vous aurez tendance à vous isoler et cet isolement vous empêchera peu à peu d'intervenir pour faire entendre votre voix ; au lieu d'agir, vous vous retrouverez démuné.e, en souffrance.

Le piège de l'individualisation

• En marche vers le changement... lequel ? Peu importe.

Les pratiques du nouveau management public sont autant de dispositifs destinés à séparer le bon grain de l'ivraie, à opérer un tri entre les leader.euse.s positif.ve.s, proactif.ve.s, qui iront le plus souvent au-devant des prescriptions managériales et les autres, les empêchéur.se.s de tourner en rond, celles et ceux qui ne répondent pas positivement au diktat du changement, qui sont « dépassé.e.s », bref les « dinosaures ». Il s'agit là d'une opération propre au nouveau management public en ce qu'il capture le pouvoir collectif d'agir de l'ensemble des personnels : le NMP atomise les individus.

• enfin libre...

Arrive alors un.e chef.fe d'un nouveau genre, un.e chef.fe sympathique (les mauvaises langues le.la trouvent familier.e), un.e chef.fe à l'écoute, qui accède à tout.e.s vos demandes. Ce.cette chef.fe vous laisse le champ libre, vous pouvez réunir vos collègues, hors de votre temps de travail, mais aussi coordonner cette nouvelle petite équipe afin de trouver les moyens (s'ils existent...) de mener à bien vos projets. Quelle aubaine ! Bienvenue dans « l'école de la confiance ». Nous n'en doutons pas, vous saurez trouver les ressources pour faire « mieux avec moins ».

• Besoin de reconnaissance...

Imaginons maintenant que, pris.e d'un accès d'individualisme, vous vous disiez que cette méthode de gestion publique va précisément vous offrir la possibilité de vous distinguer et de montrer à l'institution que vous êtes véritablement investi.e. Une lettre de mission, un entretien individuel, une notation au mérite, votre hiérarchie va enfin voir tout ce que vous faites, vos qualités vont être reconnues ! Ce faisant, vous laissez les pratiques du NMP pénétrer jusque dans l'intimité de votre conscience individuelle, vous laissez libre cours à ses pratiques de manipulation de la motivation et vous en venez immanquablement, sans parfois vous en rendre compte, à sacrifier un cadre qui protège de l'arbitraire l'ensemble des collègues : ce.tte collègue est mieux noté.e et bénéficie d'un avancement légèrement plus rapide que le vôtre ? Qu'importe, finalement, si comme lui.elle vous bénéficiez d'un collectif de travail chaleureux, d'un cadre serein, apaisé, au sein duquel vous n'êtes pas constamment mis.e sous tension par l'obligation de résultats, constamment épié.e et remis.e en cause dans vos pratiques.

• Et si finalement vous n'en faisiez jamais assez ?

Quoi qu'il en soit, quand bien même vous feriez des « efforts » pour entrer dans le moule imposé par le NMP, vous seriez à peine gratifié.e pour votre réussite ; quand bien même vous deviendriez malléable, vous finiriez un beau jour par être vous aussi rendu.e responsable de dysfonctionnements, votre chef.fe vous inviterait à venir le.la rejoindre dans son bureau afin d'évoquer la situation de tel.le élève que vous avez puni.e ou exclu.e de cours, vous invitait au passage à revoir les situations d'apprentissage que vous avez mises en place, à modifier le contenu d'un rapport d'incident ou tout simplement à vous rappeler dans le secret de son bureau vos obligations de ponctualité et d'assiduité. L'évaluation continue des performances individuelles ne peut que ruiner le service public et miner ses agent.e.s qui sont censé.e.s contribuer à l'intérêt général. Il ne peut en être autrement : les objectifs imposés par le NMP sont intenable.s. On a beau retourner le problème dans tous les sens, on ne peut pas « faire mieux avec moins ».

Blandine Paulet -t Grégory Thuizat SNES-FSU 93

Dossier à suivre dans le prochain bulletin

PÔLE EMPLOI ÉTAIT EN GRÈVE

LE 20 NOVEMBRE

Suppressions de postes à Pôle emploi Les associations de chômeurs solidaires des agent-es en grève

NON AU DÉMANTÈLEMENT DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

Alors que le gouvernement organise le démantèlement de l'ensemble des services publics et des organismes sociaux, Pôle emploi est gravement impacté dans son budget et ses effectifs. En effet, le projet de loi de finances 2019 prévoit une baisse de son financement et la suppression de centaines de postes. Dans le même temps, les négociations pour le renouvellement de la convention relative à l'assurance chômage ont commencé sous de mauvais auspices, l'État imposant de lourdes contraintes financières et la réécriture de plusieurs dispositions concernant les modalités d'indemnisation. Cette détérioration annoncée du service public de l'emploi est une nouvelle étape dans la dégradation des conditions de travail des agent-es de Pôle emploi et des conditions de vie des salarié-es privés d'emploi.

NON À LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL À PÔLE EMPLOI

La dématérialisation des services, le cauchemar numérique, la fermeture des agences, le transfert des effectifs vers des services de contrôle entraînent le service public de l'emploi vers une machine déshumanisante de criminalisation

des chômeuses et chômeurs. Plus le chômage augmente, plus l'État part du principe que les chômeuses et chômeurs sont responsables de leur situation. Il s'agit pour le gouvernement de remplacer le caractère social du service public de l'emploi par une simple machine à radier et sanctionner.

NON À LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE VIE DES PRIVÉ-ES D'EMPLOI Cette position irresponsable et antisociale entraîne depuis maintenant plus de trente ans une augmentation continue de la précarité et de la pauvreté. Nous devons faire front, ensemble – chômeuses, chômeurs et agent-es de Pôle emploi – pour dénoncer la politique antisociale du gouvernement et les dangereuses attaques contre le service public de l'emploi. C'est pourquoi nous appelons à soutenir la grève intersyndicale nationale des agent-es et agents de Pôle emploi le 20 novembre 2018.

POUR LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

POUR UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ À PÔLE EMPLOI



AGENTS DE PÔLE EMPLOI, DISONS STOP !

800 ETP, c'est-à-dire au moins 1 000 postes en moins, ça suffit !

EN GREVE LE 20 NOVEMBRE : OBJECTIF AGENCES FERMEES

Le projet de loi de finances 2019 prévoit la suppression de près de 800 équivalents temps plein pour notre établissement. Ce qui nous fait craindre que nos gouvernants gardent l'objectif de 4 000 à minima d'ici 2022 !

Lors du CCE du 23 octobre, la direction générale a donné une proposition de répartition de ces suppressions : 91,9 équivalents temps plein travaillé, soit 230 postes environ supprimés pour l'Île-de-France. (91,9 ETPT = 182 ETP = 230 postes environ car 1/3 des agents sont à temps partiel).

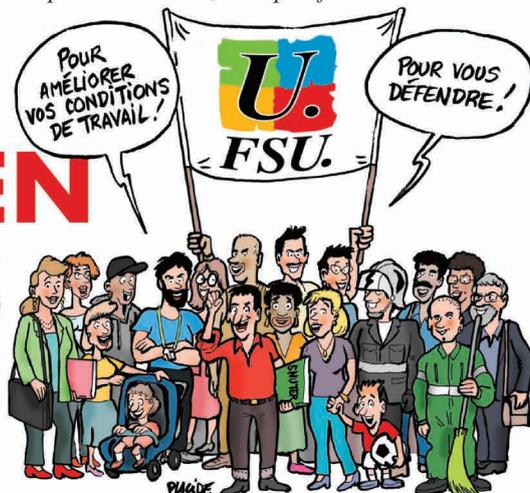
C'EST PLUS DE 1,5 POSTE PAR AGENCE QUI DISPARAIT !

De telles suppressions de postes ne pourront pas se faire sans dégrader le service rendu aux demandeurs d'emploi et aux employeurs, on le voit déjà avec les métiers en « décroissance », la « trajectoire GDD », ainsi qu'avec les portefeuilles de demandeurs d'emploi qui continuent d'exploser (plus de 500 DE en guidé sur le 93).

De telles suppressions de postes ne pourront pas se faire sans dégrader encore plus les conditions de travail du personnel de Pôle emploi. Or, les conditions de travail ne sont déjà plus supportables en agence et en structure.

ENGAGÉ-E-S AU QUOTIDIEN À VOS CÔTÉS

Voter FSU c'est choisir
l'efficacité et l'indépendance:
la FSU avec un «U»
comme utile!



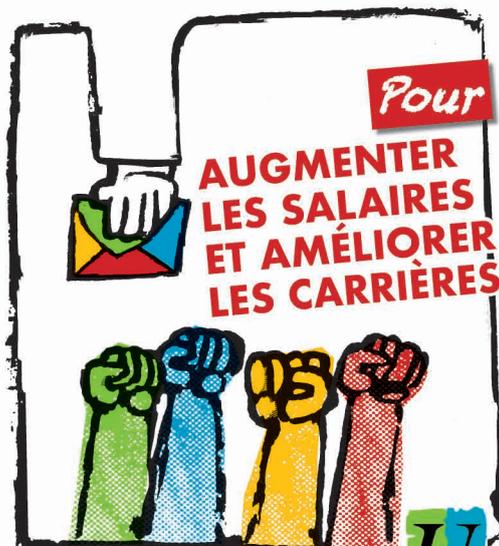
LA CONNAISSANCE DE NOS DROITS est nécessaire pour défendre nos conditions de travail et de rémunération. C'est pourquoi nous publions et diffusons gratuitement un *Guide des Carrières* également accessible à tous sur notre site snuter-fsu.fr.

CE QUI EST PRIS N'EST PLUS A PRENDRE! La priorité c'est l'emploi, les salaires, la protection sociale et les conditions de travail. C'est ce que nous avons défendu dans le cadre de l'accord Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR) qui contient un certain nombre d'avancées. C'est un premier pas: mais ce n'est pas encore suffisant.

LA FSU TERRITORIALE A OBTENU que chaque agent puisse bénéficier d'une revalorisation de sa carrière et de son traitement. Nous avons dénoncé les insuffisances de certaines mesures. L'amélioration du pouvoir d'achat et une meilleure reconnaissance de nos qualifications et de notre travail sont nos priorités syndicales.

Il faut cesser de considérer les personnels et les services publics comme des variables d'ajustement pour réaliser des économies budgétaires. Nous devons disposer des moyens nécessaires pour exercer nos missions et assurer un service public de qualité.

**NOUS AVONS DES DROITS:
FAISONS LES RESPECTER!**



moi c'est tout vu:
je vote FSU



NOTRE BILAN AU CT ET AU CHSCT:

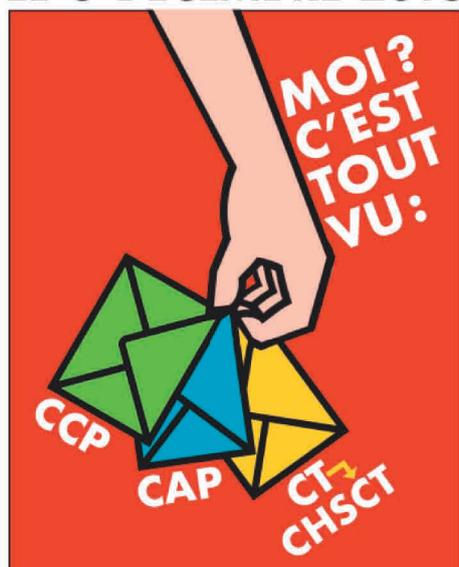
Au cours du mandat qui s'achève, les élus FSU ont défendu vos intérêts en associant toujours les personnels aux décisions le concernant (AG, heures d'info, droit de retrait, désignations d'experts). Nous nous sommes souvent opposés aux projets de l'administration et au manque d'ambition des élus pour le service public départemental. Ceux-ci n'ont plus qu'un seul projet : faire des économies, réduire nos moyens au service des usagers, avec pour conséquence la baisse de la qualité de nos conditions de travail. Seule ou en intersyndicale, **la FSU Territoriale s'est battue à vos côtés dans le cadre des instances publiques mais aussi en dehors:**

- ☑ nous nous sommes battus pour obtenir une enveloppe supplémentaire pour les recrutements : nous continuons à exiger qu'elle soit effectivement utilisée ;
- ☑ nous avons participé à la bataille intersyndicale contre le RIFSEEP. Nous avons obtenu une juste application des NBI ; une amélioration du régime indemnitaire pour les cuisiniers et les techniciens et obtenu des revalorisations pour plusieurs catégories de personnel ;
- ☑ nous nous sommes mobilisés avec les personnels et dans le cadre du CHSCT pour obtenir des conditions de travail et des locaux décents et respectueux des usagers de nos services publics ;
- ☑ nous avons contribué à la prise en compte des risques psycho-sociaux au CD93, soutenu individuellement et collectivement les collègues en souffrance. Nous poursuivrons nos actions pour faire respecter votre dignité et vos droits au travail ;
- ☑ face au modèle « tout hiérarchique » du Département, nous avons défendu des organisations fonctionnelles privilégiant les collectifs de travail, centrées sur le service rendu et respectueuses des conditions de travail de tous les agents.

AVEC LA FSU TERRITORIALE, JE SUIS POUR...

- ■ ■ ► **Des emplois à la hauteur des besoins :** il est inacceptable que les équipes travaillent en sous-effectif tout au long de l'année. Les suppressions de postes (plus de 150 en trois ans) ne correspondent pas à l'augmentation des besoins de la population de notre territoire ! La FSU exige que les postes vacants soient pourvus sans délai.
- ■ ■ ► **L'amélioration des conditions de travail :** stress, productivité, harcèlement, risques psycho-sociaux, évaluation, objectifs... Les agent-e-s publics sont de plus en plus confronté-e-s à une dégradation des collectifs de travail et de leur état de santé. La FSU s'oppose au tout-management et à la politique du chiffre qui ne font que dégrader nos conditions de travail.
- ■ ■ ► **Les mêmes droits à la rémunération et à la carrière pour toutes et tous :** avec le RIFSEEP et le durcissement des conditions d'avancement de grade, le Département a créé une administration à deux vitesses. La FSU revendique le retrait des nouvelles conditions d'avancement de grade et l'ouverture de nouvelles négociations pour un régime indemnitaire qui bénéficie à tous les agents, financé par la cagnotte de plus d'1 million d'euros par an générée par l'application du jour de carence.
- ■ ■ ► **La lutte contre l'emploi précaire :** contre la précarité, la FSU se bat pour le respect de l'engagement à proposer des contrats de 3 ans pour les contractuel.le.s de catégorie A, un véritable accompagnement à la préparation de concours pour la catégorie B et la stagiarisation des agents de catégorie C.

LE 6 DÉCEMBRE 2018



- Carrières**
- Conditions de travail**
- Protection sociale**
- Retraite**
- Pouvoir d'achat**

ATTENTION
ceci n'est pas un bulletin de vote FSU. Le vote se fait par liste entière, sans rayer de nom.

VOUS DÉFENDRE EST NOTRE COMBAT!

JE VOTE FSU.



LA FSU TERRITORIALE
Seine-Saint-Denis

93

Maison des syndicats,
24 rue de Paris
93100 MONTREUIL
Tél : 01 42 87 43 00
snuter93@orange.fr

SE RASSEMBLER POUR GAGNER !

Exigeant et déterminé ...

Depuis sa création en 1993, vous avez fait du SNICS l'organisation majoritaire chez les infirmières de l'Éducation nationale.

Voter pour le SNICS c'est réaffirmer avec détermination le choix d'un syndicat professionnel pour :

- améliorer le service rendu aux élèves et étudiant.es et favoriser leur réussite scolaire ;
- émanciper notre profession ;
- faire évoluer nos carrières.

Le SNICS met en œuvre ses mandats et vous en rend compte régulièrement, que ce soit dans les publications nationales ou académiques.

Ces élections professionnelles sont un enjeu collectif important pour garantir nos missions et notre maintien à l'Éducation nationale au sein des équipes pédagogiques et éducatives. Elles sont aussi, l'assurance de voir pris en compte les intérêts professionnels et personnels de chacun.e avec des élu.es garant.es de la transparence et de l'équité.

A l'écoute, fort.es de leur expérience, les élu.es du SNICS s'engagent, dans un réseau syndical présent dans toutes les académies, à représenter la profession et à défendre chacun sans discrimination et dans le respect des règles :

- respect des droits de chacun ;
- refus de l'arbitraire et des critères subjectifs ;
- soutien & défense en cas de difficulté ;
- garantie d'une information objective en direction de tous.les collègues, syndiqué.es ou non

Nos Combats ont permis d'obtenir :

- L'universitarisation de nos études (LMD) ;
- L'obtention de la catégorie A ;
- L'inscription dans la loi de nos compétences infirmières pour la délivrance de la contraception d'urgence, le renouvellement des contraceptifs oraux ;
 - L'administration de médicaments sans prescription par les infirmières de l'EN ;
 - La reprise des services infirmiers lors de la titularisation ;
 - Un emploi du temps lié à la présence des élèves, réparti sur 36 semaines ;
 - La réduction des nuits d'astreinte (3 au lieu de 5) ;
 - La création de 1800 postes infirmiers ;
 - Une évaluation professionnelle excluant les critères subjectifs de performances et de rentabilité ;
 - Une circulaire de missions en 2015, à la hauteur des besoins des élèves et de nos compétences :
 - spécificité d'exercice ;
 - autonomie professionnelle ;
 - consultation infirmière ;
 - conseil technique auprès des chefs d'établissement ;
 - participation et expertise à la définition et à la conception des politiques de santé (CESC, PES, éducation à la santé).
 - Un arrêté en 2015 relatif à la périodicité et au contenu de la visite médicale de la sixième année et du bilan infirmier de la douzième année, clarifiant le rôle et les missions de

chaque professionnel ;

- La responsabilité pleine et entière d'un bilan de santé nous a été confiée, une première et un pas géant pour toute la profession !

Pour une profession émancipée

- Le respect de nos missions dans toutes les académies, sous la responsabilité du Ministre de l'Éducation nationale, garantissant ainsi à tous les élèves et étudiant.e.s, l'accueil, l'écoute, l'accompagnement, le conseil et l'orientation par un.e infirmier.ère conseiller.ère de santé ;
 - La garantie de poursuivre le développement de notre autonomie professionnelle pour des soins infirmiers adaptés, émancipés d'une vision trop réductrice de nos compétences ;
 - L'abrogation de l'ordre national infirmier ;
 - Le maintien de notre place au cœur de l'équipe pédagogique et éducative sous la hiérarchie administrative des chefs d'établissement ;
 - La reconnaissance du DE comme une véritable licence et non seulement un grade ;
 - La reconnaissance de la spécificité d'exercice à l'Éducation nationale comme une spécialité ;
 - L'obtention d'une formation universitaire validée par un diplôme de Master 2 au sein des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ;
 - Une équivalence du niveau Master par la VAE pour les infirmier.ères en exercice ;
 - Une véritable formation continue et la mise en place du DPC (développement professionnel continu).

Le SNICS continuera à défendre

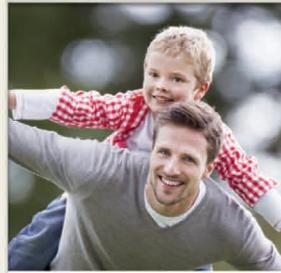
- Une évolution de la grille indiciaire en A type ;
 - Un régime indemnitaire identique et revalorisé quel que soit le lieu d'exercice y compris en internat ;
 - Des créations massives de postes pour répondre aux besoins en santé des élèves et étudiant.es ;
 - Des remboursements des frais de déplacements à la hauteur des besoins ;
 - L'amélioration de nos droits en matière de retraites, salaires, protection sociale, droits des femmes...
 - La prise en compte de la pénibilité dans la carrière des infirmier.ères: 1 année pour 5 ans effectués « au lit du malade » et le maintien du bénéfice du service actif ;
 - L'intégration et la titularisation des contractuel.les par l'organisation d'un concours spécifique ainsi que l'amélioration de leur rémunération ;
 - Le maintien du temps de travail sur 36 semaines et des 10% à l'initiative de l'infirmier.ère.
et plus encore...
- Le SNICS est un syndicalisme de débat, de proposition et d'action

Voter pour le SNICS c'est choisir l'unité, l'action et poursuivre la construction d'une identité professionnelle qui rende chacun acteur de son avenir.

**C'est avec vous que le SNICS défend la profession d'Infirmier.ère Conseiller.ère de Santé !
Du 29 novembre au 6 décembre, VOTEZ !**

Crédit photos : Thinkstock – Gettyimages.

COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ



AU CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT, ON AVANCE VOS FRAIS DE SANTÉ.

UNE BANQUE QUI APPARTIENT
À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.



0€
À AVANCER
SUR VOS FRAIS
DE SANTÉ

Crédit Mutuel

Enseignant

Essonne

cme91@creditmutuel.fr
01 60 89 78 99

Melun

06451@creditmutuel.fr
01 64 89 75 44

Versailles

06492@creditmutuel.fr
01 30 70 30 65

Antony

06113@creditmutuel.fr
01 45 36 19 57

Paris Quartier Latin

06500@creditmutuel.fr
01 53 35 44 68

Paris La Défense

06018@creditmutuel.fr
01 41 16 16 86

Créteil

06033@creditmutuel.fr
01 49 08 51 39

Paris Haussmann

06032@creditmutuel.fr
01 53 35 44 40

Bobigny

06139@creditmutuel.fr
01 43 62 18 58

Aubergenville

06492@creditmutuel.fr
01 30 91 20 77

Serris

0645101@creditmutuel.fr
01 60 24 46 82

Cergy

cme95@creditmutuel.fr
01 30 17 43 75

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,8 millions de clients-sociétaires.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg, RCS Strasbourg B 588 505 354. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances inscrits au registre national sous le numéro unique d'identification 07 003 758 (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurances de ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le code des assurances et MTRL, Mutuelle Nationale relevant du Livre II du code de la mutualité.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018*

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU



ENGAGÉ-ES
 AU QUOTIDIEN

* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.

© Photos : F. Bouquier